

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix-huit du mois de septembre,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 11 septembre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Françoise VIPREY donne procuration à Bernadette DELAVELLE, François JACQUOT donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Régis LIGIER, Dominique LAMBERT donne procuration à Lydie LAB

Excusés : Christel PILLOT, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Jean-Pierre ETEVENARD, Julien NAEGELEN (départ à 21h45)

Absents : Jérôme BOILLON, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Brigitte COURTET

MEMBRES : En exercice : 65 Présents : 51 Ayant pris part à la délibération : 57

Délibération n° :
2025-09-10

Objet : TOURISME – Convention ENJ et redevances ski nordique 2025

Le Président rappelle que l'association Espace Nordique Jurassien Ain-Doubs-Jura (ENJ) fédère les gestionnaires des domaines nordiques des 3 départements et a pour mission la coordination et l'harmonisation des **activités nordiques** (ski de fond, raquettes...) sur le versant français des Montagnes du Jura.

Il indique que la convention précise les conditions dans lesquelles les domaines nordiques adhèrent à l'ENJ et les conditions dans lesquelles les domaines nordiques vendent les redevances nordiques.

Le Président souligne que cette convention engage la CCPM à :

- Verser une cotisation annuelle fixe à ENJ de 100 € TTC,
- Reverser à ENJ 7 % du produit de la redevance nordique pour les opérations de coordination, de développement, de professionnalisation, de promotion, d'harmonisation des tarifs des redevances, d'aide, de conseil et de formation du personnel entreprises par ENJ ou Nordic France,
- Respecter les règles de la politique tarifaire et les conditions de vente des Pass prévues par la convention,
- Adresser à ENJ un état des ventes précis ainsi qu'un bilan financier de la saison écoulée,
- Accepter mise en place d'un fond de péréquation sur les ventes de Pass saison Montagnes du Jura.

Il présente ensuite la politique tarifaire de l'ENJ et les conditions de vente ci-après.

Les Pass SAISON				
NORDIQUE	NATIONAUX			
	Type de carte	Conditions	ADULTE	JEUNE
	PROMO	Du mercredi 01 octobre au samedi 15 novembre 2025 inclus	210€	77€
	PLEIN TARIF	A partir du 16 novembre 2025	250€	92€
	MONTAGNES DU JURA			
	PROMO FLASH	Du 08 octobre au 15 octobre 2025 inclus	110€	45€
	PROMO	Du 16 octobre au 16 novembre 2025	130€	50€
	PLEIN TARIF	A partir du 17 novembre 2025	170€	70€
BALADE	TARIF UNIQUE	50€	24€	
Les Pass HEBDO				
NORDIQUE	TARIF UNIQUE	50€	33€	
BALADE	TARIF UNIQUE	24€	12€	

Les Pass HANDI

SAISON	PROMO FLASH	Du 08 octobre au 15 octobre 2025 inclus	55€	22,5€
	PROMO	Du 16 octobre au 16 novembre 2025	65€	25€
	PLEIN TARIF	A partir du 17 novembre 2025	85€	35€
HEBDO	TARIF UNIQUE		33€	0€

Les conditions de ventes sont les suivantes :

PROMO FAMILLE (Sur tous les PASS)	-Pass offert à partir de la 4 ^{ème} personne appliqué sur le tarif en vigueur -Pass offert aux jeunes de – de 16 ans pour une famille comprenant au moins 1 parent -3 gratuités par famille maximum
TARIF jeune : de 5 à 15 ans révolus	
TARIF Adulte : à partir de 16 ans	

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE les grilles tarifaires,
- AUTORISE le Président à signer la convention et tout acte s'y référant,
- DIT QUE les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe « Combe Saint-Pierre ».

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 57

Voix contre : 0

Abstention : 0